Corminboeuf-Strehblow Dominique, Repond Nicolas, Suter Olivier, Losey Michel, Schorderet Gilles, Glauser Fritz, Kolly René, Butty Dominique, Rey Benoît, Jordan Patrice		
Mise en application de la motion M1133.11 dans la LAgri		
Cosignataires : 31	Réception au SGC : 18.02.14	Transmission au CE : *26.02.14

Dépôt et développement

Le 9 septembre 2011, par voie de motion, les députés Dominique Corminboeuf et Nicolas Repond déposaient une intervention concernant l'interdiction de la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sur le territoire du canton de Fribourg.

Le 12 juin 2012, après la réponse du 17 avril 2012 du Conseil d'Etat, le Grand Conseil acceptait la motion M1133.11 par 45 oui, 26 non, et 5 abstentions.

Le 19 novembre 2013, la conseillère d'Etat Marie Garnier, sur mandat du Conseil d'Etat, demandait au Bureau du Grand Conseil une prolongation de la mise en application de la motion M1133.11 jusqu'en 2017.

Malgré l'acceptation par le Bureau du Grand Conseil de la demande de retarder l'application de la motion M1133.11 au travers de la LAgri, nous déposons ce mandat dans l'intention de faire inscrire sans tarder la motion dans ladite loi.

En effet, il n'y a aucun inconvénient majeur justifiant de retarder à ce point cette prise en considération dans la loi concernée car rien, actuellement, ne s'oppose législativement et constitutionnellement à cette application.

- Le Conseil d'Etat répondra à ce mandat dans le délai légal.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).